

# ACSMS

Association des communes de la Sarine  
pour les services médico-sociaux

# FASDS

Fondation pour l'aide et les soins à domicile

Commentaires  
sur les comptes 2015

dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016



RÉSEAU SANTÉ  
DE LA SARINE

Villars-sur-Glâne, le 26 avril 2016

## **PREAMBULE**

### **HOME MEDICALISE DE LA SARINE**

- |    |   |           |
|----|---|-----------|
| 1) | Remarques d'ordre général                 | Page 4    |
| 2) | Commentaires sur différents comptes       | Pages 4-5 |
| 3) | Récapitulatif comptes charges et produits | Page 5    |

### **SERVICE D'AMBULANCE DE LA SARINE**

- |    |   |           |
|----|---|-----------|
| 1) | Remarques d'ordre général                 | Page 6    |
| 2) | Commentaires sur différents comptes       | Pages 6-7 |
| 3) | Récapitulatif comptes charges et produits | Page 7    |

### **FOYER DE JOUR DE LA SARINE**

- |    |   |        |
|----|---|--------|
| 1) | Remarques d'ordre général                 | Page 8 |
| 2) | Commentaires sur différents comptes       | Page 8 |
| 3) | Récapitulatif comptes charges et produits | Page 8 |

### **Fondation pour l'aide et les soins à domicile**

- |    |   |            |
|----|---|------------|
| 1) | Remarques d'ordre général                 | Page 9     |
| 2) | Commentaires sur différents comptes       | Pages 9-10 |
| 3) | Récapitulatif comptes charges et produits | Page 10    |

## **Préambule**

L'année 2015 a été la dernière année de fonctionnement selon l'ancienne structure juridique, comptant d'une part l'ACSMS (couvrant le Home médicalisé de la Sarine, le Foyer de jour du HMS et le Service des ambulances de la Sarine) et d'autre part la Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine englobant les charges versées pour les indemnités forfaitaires, avant la mise en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 du Réseau Santé de la Sarine.

Comme annoncé dans le message sur le budget 2016, le comité présente les comptes 2015 sous l'ancienne forme comptable mais pour toutes les entités appartenant désormais au Réseau Santé de la Sarine.

Cette présentation est unique dans sa forme, mais se rapproche de ce qui sera présenté, dès les comptes 2016 pour le Réseau Santé de la Sarine.

A la fin de ce document, vous trouverez le rapport de révision de Fidusar pour l'ACSMS qui propose d'approuver les comptes annuels tel que présentés ainsi que le rapport de Guggiari Sàrl pour la Fondation pour l'aide et les soins à domicile mentionnant qu'ils n'ont pas rencontré d'élément leur permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, aux statuts et à l'acte de fondation.

## Home médicalisé de la Sarine (HMS)

### 1) Remarques d'ordre général

L'exercice 2015 boucle sur un excédent de charges à répartir de Fr. 114'841.72, soit un montant inférieur de Fr. 252'408.28 par rapport au budget.

Cette situation favorable est due notamment à la diminution des coûts pour la LPP pour un montant de Fr. 81'036.44 ainsi qu'une augmentation globale des recettes pour les comptes de pension de l'ordre de Fr. 146'194.62.

Il est à noter que malgré le paiement de plusieurs indemnités de départ basées sur la LPers, les salaires 2015 liés aux comptes de pension du HMS sont en corrélation avec le montant mis au budget en 2015.

Les explications concernant les principales variations des résultats de ces comptes se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

### 2) Commentaires sur différents comptes

#### Charges

		comptes 2015	budget 2015	écart
310	Salaires infirmière-cheffe	151'504.90	91'600.00	59'904.90

Une indemnité de départ basée sur la LPers a été versée dans cet exercice. Ce montant n'était pas prévu au budget.

		comptes 2015	budget 2015	écart
3710	Caisse de pension (LPP)	173'963.56	255'000.00	-81'036.44

Le changement de Caisse de pension en début d'année 2015 a permis une diminution importante des charges d'employeur. En effet, la nouvelle caisse de pension ne facture plus de cotisations d'assainissement de 2% et les cotisations de risque et de gestion sont de 1,45 % pour le fonds de prévoyance des EMS au lieu de 5 % pour l'ancien fonds de prévoyance de l'ACSMS.

		comptes 2015	budget 2015	écart
380000	Recherche de personnel	15'096.09	3'000.00	12'096.09

Le dépassement correspond aux montants non budgétés pour la recherche des 4 chefs de services.

		comptes 2015	budget 2015	écart
478000	Honoraires conseillers et réviseurs	34'924.39	10'000.00	24'924.39

Ce compte, en plus des charges annuelles de révision des comptes, a été alimenté par des factures en relation avec divers avis de droit concernant notamment les nouveaux statuts et la liquidation du fonds de prévoyance.

		comptes 2015	budget 2015	écart
499001	Corrections DSP	10'887.80	-	10'887.80

Il s'agit des décomptes correctifs 2014 émanant du SPS pour les frais d'accompagnement pour un montant de Fr. 9'997.85 ainsi que pour le foyer de jour pour un montant de Fr. 889.95.

		comptes 2015	budget 2015	écart
499020	Pertes sur débiteurs	9'887.30	-	9'887.30

Deux débiteurs ont été passés en perte dans cet exercice. Dans les deux cas il s'agit de successions répudiées. Il n'y avait pas de montant mis au budget en 2015. Nous avons pris la décision de maintenir la provision au bilan de Fr. 30'000.--.

### **Recettes**

		comptes 2015	budget 2015	écart
67	Produits cafétéria	314'709.60	258'650.00	56'059.60

Les recettes nettes 2015 totalisent un montant de Fr. 450'837.90 contre un montant de Fr. 486'000.00 au budget. Les charges de marchandises pour l'année sont de Fr. 133'164.45 contre un montant budgété de Fr. 223'000.--. Selon notre appréciation le montant des charges mis au budget 2015 était trop élevé.

		comptes 2015	budget 2015	écart
689000	Autres produits	58'177.26	20'000.00	38'177.26

Des produits extraordinaires ont imputé ce compte, notamment différents ajustements de décomptes de charges sociales, un montant de Fr. 6'457.15 en relation avec la redistribution de CO2 ainsi que des indemnités reçues de la part de la Haute Ecole.

### **3) Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes**

	<b><u>Comptes 2015</u></b>	<b><u>Budget 2015</u></b>	<b><u>Différence</u></b>	<b><u>%</u></b>
Total des charges	4'796'686.34	4'902'900.00	-106'213.66	-2.21%
Total des produits	4'681'844.62	4'535'650.00	146'194.62	3.12%
Excédent de charges à répartir	-114'841.72	-367'250.00	252'408.28	-219.79%

## Service d'ambulance de la Sarine (SAS)

### 1) Remarques d'ordre général

L'excédent de charges à répartir est de Fr. 1'534'314.14 contre un montant budgété de Fr. 1'781'300.--.

Le SAS a bénéficié comme le HMS du changement de fonds de prévoyance permettant une diminution des charges de LPP de Fr. 98'269.41.

Il était prévu dans le budget 2015 l'achat d'une nouvelle ambulance. Cet achat n'ayant pas été effectué, il a permis une économie de Fr. 76'500.--. Il faut cependant mettre en relation un excédent de charges de Fr. 22'276.08 sur le Chevrolet I qui aurait dû être remplacé.

L'exercice comptable 2015 a bénéficié également de la refacturation des salaires des ambulanciers SMUR pour un montant non budgété de Fr. 213'622.--.

Ces divers éléments ont permis d'absorber un montant important de pertes sur débiteurs de Fr. 122'025.85 ainsi que la création d'une provision de Fr. 75'000.-- pour permettre de couvrir les charges extraordinaires pour la mise en place du Réseau Santé de la Sarine.

Les explications concernant les principales variations des résultats de ces comptes se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

### 2) Commentaires sur différents comptes

#### Charges

		comptes 2015	budget 2015	écart
3200	Salaires ambulanciers	2'651'785.27	2'541'000.00	110'785.27

		comptes 2015	budget 2015	écart
3300	Salaires direction et adm.	389'883.79	396'000.00	-6'116.21

Il y a lieu d'analyser globalement ces deux positions. Le dépassement correspond en partie à une indemnité de départ calculée selon la LPers.

		comptes 2015	budget 2015	écart
3710	Caisse de pension (LPP)	218'630.59	316'900.00	-98'269.41

Le changement de caisse de pension en début d'année 2015 a permis une diminution importante des charges d'employeur. En effet, la nouvelle caisse de pension ne facture plus de cotisations d'assainissement de 2% et les cotisations de risque et de gestion sont

de 1,45 % pour le fonds de prévoyance des EMS au lieu de 5 % pour l'ancien fonds de prévoyance de l'ACSMS.

		comptes 2015	budget 2015	écart
43212	Chevrolet I	37'276.08	15'000.00	22'276.08

Ce véhicule aurait dû être remplacé durant l'exercice 2015. Deux ambulances ont été mises au budget d'investissement 2016.

		comptes 2015	budget 2015	écart
43216	Chevrolet nouv. Véhicule	-	76'500.00	-76'500.00

L'achat de ce véhicule a été reporté en 2016.

		comptes 2015	budget 2015	écart
499020	Pertes sur débiteurs	122'025.85	45'000.00	77'025.85

Un nombre important d'actes de défaut de biens a été reçu durant l'exercice sous revue. Comme par le passé, la créance est passée en perte à ce moment-là. Les actes de défaut de bien ont été remis à la ville de Fribourg qui se chargera de contrôler la situation économique des débiteurs passés en perte.

### **Recettes**

		comptes 2015	budget 2015	écart
6300100	Refacturation salaires ambulanciers SMUR	213'622.00	-	213'622.00

Une convention a été signée entre le SAS et l'HFR pour la gestion du SMUR. Ce point n'était pas connu lors de l'établissement du budget 2015.

### **3) Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes**

	<b>Comptes 2015</b>	<b>Budget 2015</b>	<b>Différence</b>	<b>%</b>
Total des charges	4'704'507.47	4'703'300.00	1'207.47	0.03%
Total des produits	3'170'193.33	2'922'000.00	248'193.33	7.83%
Excédent de charges à répartir	-1'534'314.14	-1'781'300.00	246'985.86	-16.10%

## Foyer de jour

### 1) Remarques d'ordre général

Le taux d'occupation pour l'année 2015 est de 86.08 %.

Les explications concernant les principales variations des résultats de ces comptes se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

### 2) Commentaires sur différents comptes

#### Charges

		comptes 2015	budget 2015	écart
390600	Honoraires et prest. de tiers	-	35'000.00	-35'000.00

Le budget 2015 n'a pas été utilisé. En 2014, un montant de Fr. 6'971.25 a été dépensé pour un civiliste.

#### Recettes

Le foyer de jour est financé par :

- les contributions des assureurs-maladie
- une participation de l'hôte
- les frais financiers qui sont facturés aux Codems
- les subventions des pouvoirs publics

Dans le cadre des subventions des pouvoirs publics, le canton a fixé une subvention proportionnelle qui ne peut être plus de 30 % des charges budgétées, mais ne doit pas permettre un bénéfice de la part du foyer de jour.

### 3) Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes

	<u>Comptes 2015</u>	<u>Budget 2015</u>	<u>Différence</u>	<u>%</u>
Total des charges	276'220.05	311'991.00	-35'770.95	-12.95%
Total des produits	276'220.05	311'991.00	-35'770.95	-12.95%
Excédent de charges à répartir	-	-	-	0.00%



## Fondation pour l'aide et les soins à domicile (FASDS)

### 1) Remarques d'ordre général

Au terme du bouclage des comptes, nous observons un résultat général inférieur au budget prévu (Fr. 679'838.-- de déficit en moins).

Cet excellent résultat est principalement dû à l'augmentation des recettes d'exploitation de Fr. 485'621.-- par rapport au budget et de la diminution des charges salariales de Fr. 364'371.-- par rapport au budget, ceci malgré une augmentation de 4 EPT du personnel effectuant des prestations d'aide, de soins et d'ergothérapie.

Par contre, les subventions reçues de la part du canton sont de Fr. 170'149.-- inférieures au budget.

Au niveau des charges exceptionnelles, il faut noter qu'une provision de Fr. 75'000.-- a été créée pour permettre la mise en place du Réseau Santé de la Sarine et pouvoir absorber des charges extraordinaires liées à la réorganisation en cours.

Les explications concernant les principales variations des résultats de ces comptes se trouvent dans les tableaux ci-dessous.

### 2) Commentaires sur différents comptes

#### Charges

	comptes 2015	budget 2015	écart
Salaires soins	6'453'063.00	6'614'987.00	-161'924.00

Malgré l'augmentation de plus de 4 EPT, le montant total des charges est resté très proche des comptes 2014 et largement en deçà du budget 2015 prévu. Le personnel engagé, plutôt jeune, a été engagé avec des salaires inférieurs au calcul moyen des salaires retenus dans le cadre du budget 2015. De plus, le versement des allocations perte de gain des assurances maladie a été supérieur au budget.

	comptes 2015	budget 2015	écart
Cotisations LPP	530'481.00	770'183.00	-239'702.00

Le changement de caisse de pension en début d'année 2015 a permis une diminution importante des charges d'employeur. En effet, la nouvelle caisse de pension ne facture plus de cotisations d'assainissement de 2% et les cotisations de risque et de gestion sont de 1,45 % pour le fonds de prévoyance des EMS au lieu de 5 % pour l'ancien fonds de prévoyance de l'ACSMS.

	comptes 2015	budget 2015	écart
Indemnités forfaitaires	2'938'955.00	2'700'000.00	238'955.00

Le droit aux indemnités forfaitaires est régi par la loi sur l'aide et soins à domicile du 8 septembre 2005 et de l'ordonnance du 14 octobre 2008 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire. Le montant maximum d'indemnité est fixé à Fr. 25.-- par jour. L'évolution financière de ce poste est intimement liée aux nombres de demandes ainsi qu'au degré de l'aide apportée. Le nombre de personnes touchant cette aide est en constante évolution. Le budget 2015 avait été fait sur la base des montants versés en 2013.

### **Recettes**

	comptes 2015	budget 2015	écart
Prestation d'aide et de soins à domicile	4'674'255.00	4'182'250.00	492'005.00

Cet accroissement de recettes est dû à une augmentation importante des heures d'intervention qui sont passées de 150'705 en 2014 à 164'923 en 2015.

	comptes 2015	budget 2015	écart
subventions communales	3'484'777.00	4'159'348.00	-674'571.00

Le montant de la subvention est la différence entre toutes les recettes et le total des dépenses. Vu la bonne maîtrise des charges et l'augmentation importante des recettes, les communes de la Sarine voient leur participation diminuer de Fr. 674'571.-- par rapport au budget.

### **3) Récapitulatif comptes charges et produits, solde à charge des communes**

	<b>Comptes 2015</b>	<b>Budget 2015</b>	<b>Différence</b>	<b>%</b>
Total des charges	12'555'393.00	12'668'098.00	-112'705.00	-0.90%
Total des produits	9'070'616.00	8'508'750.00	561'866.00	6.19%
Excédent de charges à répartir	<u>-3'484'777.00</u>	<u>-4'159'348.00</u>	<u>674'571.00</u>	<u>-19.36%</u>